

## Axe Art Citoyen

### Appel à projets 2024 – National

#### MEDIATIONS ET DEMOCRATIE CULTURELLE

*Encourager l'**initiative citoyenne** dans des **projets culturels et artistiques** en **milieu rural**, en développant de nouvelles **alliances territoriales**.*

Le présent appel cherche à soutenir des **projets artistiques et culturels portés par un « écosystème » d'acteurs** (associations d'habitants, artistes, professionnels de la culture, travailleurs sociaux, éducateurs, élus, représentants de la vie économique locale...) qui s'appuient sur **une vision d'ensemble d'un territoire**, l'enjeu étant d'y lancer des **dynamiques locales citoyennes**, porteuses de sens et de potentiel de transformation en **milieu rural**.

**Date limite de dépôt des demandes de financement : 10 septembre 2024 à 18h**

En amont du dépôt de dossier, **un webinaire d'information** et d'échanges avec l'équipe Art Citoyen de la Fondation Daniel et Nina Carasso vous sera proposé le **mercredi 26 juin de 12h à 13h**.  
Inscrivez-vous en cliquant sur ce [lien](#).

---

#### ENJEUX

Avec cet appel à projets, la Fondation Daniel et Nina Carasso souhaite **contribuer à l'émergence et au développement de projets artistiques** qui correspondent à la vision de la **démocratie culturelle** en créant les conditions d'**une réelle participation citoyenne dès leur genèse** et tout au long de leur réalisation.

En tant que systèmes dynamiques, toutes les cultures reposent sur une participation active des personnes, aussi bien individuellement que collectivement.

Pourtant, pendant plusieurs décennies **les politiques culturelles ont été fondées sur le principe de démocratisation** qui vise l'accessibilité de l'offre culturelle au plus grand nombre mais qui induit un rôle plutôt passif du citoyen, principalement celui de spectateur. Aujourd'hui, le bilan mitigé de ces politiques invite **à re-questionner la relation du monde de la culture avec les publics en tant que citoyens**.

**La notion de démocratie culturelle répond à cette nécessité de repenser le rôle des citoyens** dans l'appropriation mais aussi dans la transformation de leur culture, qu'elle soit patrimoniale ou

contemporaine. Elle reconnaît la coexistence et l'égalité de dignité d'une pluralité de cultures, l'intérêt de les faire se rencontrer, de même que la diversité possible des lieux de culture. Elle considère chaque personne comme porteuse d'une identité culturelle et, à ce titre, comme un véritable acteur culturel.

Nous envisageons ces projets artistiques et culturels comme le fruit d'**alliances** et de **synergies**, comme des leviers pour renforcer les échanges et les liens sociaux et pour **revitaliser la vie dans son ensemble dans des territoires fragilisés par des difficultés socio-économiques et par leur situation géographique** (problématique de mobilité, d'accessibilité, de maillage territorial dans des territoires spécifiques...) : **les territoires ruraux**.

En effet, 88% des communes françaises sont rurales et un tiers des Français vit en zone rurale : 15% dans les bourgs ruraux et 18% dans des zones à habitat dispersé ou très dispersé. **Pour ces 22 millions de Français, l'offre culturelle est souvent moins dense que pour le reste de la population<sup>1</sup>.**

La Fondation Daniel et Nina Carasso est investie de longue date dans le soutien à des projets artistiques ancrés en milieu rural ; mais elle entend, avec cette nouvelle édition de l'appel, approfondir son engagement en faveur de ces territoires, aux contextes très divers et recelant de multiples initiatives locales, trop souvent invisibilisées.

Bien sûr les espaces ruraux sont à appréhender comme des espaces hybrides, qui s'inscrivent dans une interrelation continue avec les espaces métropolisés. Cet appel à projet n'exclut donc pas le fait que certains partenaires des projets qui seront soumis puissent être implantés en milieu urbain, mais le déploiement du projet proprement dit devra s'ancrer dans, et bénéficier aux territoires ruraux ciblés.

Il est important de préciser que, dans ce contexte, **la notion de territoire est à appréhender dans ses multiples acceptions et perceptions** (espace social, zone topographique, dimension symbolique...) et ne pas se résumer à une simple lecture administrative du découpage territorial.

Pour accompagner l'émergence de ces initiatives, animer le dialogue et renforcer la coopération au sein des « écosystèmes » d'acteurs impliqués sur un territoire de projet, **le rôle de la médiation, entendue comme un ensemble de pratiques professionnelles dans de nombreux domaines (culture, éducation, action sociale, santé, entreprise...), s'avère central**.

Dans le cadre de cet appel à projets, la Fondation souhaite que cette fonction soit partagée. Aux côtés des éventuels médiateurs professionnels, animateurs et éducateurs impliqués dans les projets, il faut associer à cette mission de mobilisation et de transmission de sens, d'autres partenaires locaux (habitants, membres d'associations, élus...) pour **permettre à chaque personne de participer**. Selon les termes de la philosophe **Joëlle Zask**, cela signifie non seulement prendre part mais aussi apporter et recevoir sa part en agissant à son échelle<sup>2</sup>.

Avec cet appel à projets, la Fondation entend permettre aux porteurs de projets de se lancer dans des initiatives inédites, singulières, innovantes, en leur offrant un espace d'expérimentation inscrit dans un **temps long** pour tester de nouvelles formes de participation et de création.

Pour cette troisième édition de l'appel à projets « Médiations et Démocratie Culturelle », la Fondation a fait le choix de changer de dimension en l'ouvrant à l'ensemble du territoire **national** (les deux précédentes éditions n'étaient ouvertes qu'à des projets ancrés dans les Hauts-de-France), **mais en accordant donc une attention toute particulière à la ruralité**.

Face à la complexité des défis à relever, les projets artistiques et culturels issus de la coopération entre des acteurs de différents horizons – artistique et culturel, social, économique,

---

<sup>1</sup> Source : communiqué de presse du ministère de la culture « Printemps de la ruralité » : Lancement d'une grande concertation nationale en ligne sur la vie culturelle en milieu rural, du 6 février 2024

<sup>2</sup> ZASK, Joëlle, « De la démocratisation à la démocratie culturelle », in Nectart, n° 3, 2016/2, Editions de l'attribut, pp. 40-47.

environnemental – et la société civile sont perçus par la Fondation à la fois comme riches de sens et comme des outils de vitalisation efficaces.

Si d'une manière générale, les impacts sont difficilement mesurables à court terme, il reste important de créer un cadre d'évaluation adapté permettant de documenter et de mettre en valeur la pertinence, l'évolution et les retombées de tous les projets qui seront retenus.

Une enveloppe de **700.000 €** est allouée à cet appel à projets, destinée à soutenir **entre 6 et 8 projets**, en veillant à une répartition équilibrée des projets sur le territoire français.

Il est précisé qu'**il sera possible de financer l'accompagnement de certaines initiatives qui correspondent aux enjeux de l'appel, mais qui sont à ce jour insuffisamment structurées, pour une période de « maturation » de 6 mois.** Au terme de cette phase, ces projets seront réexaminés pour une éventuelle poursuite du partenariat en vue de la mise en place effective de leurs actions.

---

## A QUI S'ADRESSE CET APPEL A PROJETS ?

La Fondation est très vigilante quant à la cohérence de ses deux axes – Alimentation Durable et Art Citoyen – et des programmes de chacun des axes. C'est pourquoi, elle doit chaque année refuser de nombreux projets qui ne correspondent pas aux objectifs recherchés. Le porteur de projet est donc invité à bien mesurer l'adéquation de son projet aux objectifs et critères de la Fondation. En effet, cet appel à projets étant très sélectif, la Fondation fait preuve d'un haut degré d'exigence dans la qualité et l'exemplarité des projets qui lui sont soumis.

Les candidats doivent être regroupés au sein d'un **collectif formel ou informel** qui portera un **projet artistique commun ayant vocation à rayonner sur le territoire d'ancrage, en milieu rural**. Ces collectifs, à l'image d'un « écosystème d'acteurs », peuvent rassembler une diversité de partenaires, structures et individus : **des artistes – nécessairement** –, des structures culturelles, des réseaux d'habitants, des centres sociaux, des organisations humanitaires, des communes, des entreprises, etc. Le groupement de l'ensemble des partenaires n'est pas figé en amont : l'ampleur et la nature du projet pourront guider progressivement sa composition.

**Dans tous les cas, les projets doivent être adossés à une structure à but non lucratif relevant des articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts tels que :**

- Associations,
- Institutions artistiques et culturelles,
- Établissements sociaux-culturels,
- Collectivités territoriales,
- Fondations,
- Établissements éducatifs,
- Établissements sociaux-médicaux, ...

L'appel à projets privilégie les terrains où **les dynamiques de coopération enclenchées semblent pouvoir perdurer au-delà du projet soutenu.**

**Tous les champs disciplinaires sont concernés** (arts plastiques, musique, danse, théâtre, littérature, cinéma, photographie, architecture, design, culture scientifique...).

### Les projets candidats peuvent être déposés comme étant

- **en phase de « maturation »** : pour des projets encore en phase de préfiguration, qui méritent encore de se structurer, dont le collectif partenarial reste encore à consolider, dont les contours doivent encore être précisés et nécessitent une période d'accompagnement. Après cette phase de « maturation » les projets sont à nouveau présentés en jury et confirmés s'ils sont jugés suffisamment aboutis pour être déployés / initiés.
- **ou directement en phase de « déploiement »** : pour des projets prêts à être développés.

---

## CRITERES DE SELECTION

Les projets seront examinés au regard des critères suivants :

- Développer un projet artistique et culturel situé en France d'une **durée de 24 à 36 mois maximum, les projets s'inscrivant dans un temps long** ayant vocation à être privilégiés.
- **Créer une communauté de projet croisant les expertises de citoyens** (associations d'habitants, militants), de professionnels (artistes, professionnels de la culture, travailleurs sociaux, éducateurs), d'élus locaux, de représentants de la vie économique locale, etc. ;
- Le cas échéant, relier des initiatives indépendantes à des **structures en capacité de gérer un projet de longue durée** ;
- Mettre en corrélation le projet artistique et culturel avec une ou des **problématiques propres au territoire concerné** ;
- Le projet devra faire preuve d'**exigence artistique** : l'équipe artistique réunie autour du projet devra pouvoir attester d'une expérience et de qualifications suffisantes pour garantir sa bonne réalisation ; la participation d'artistes est notamment un prérequis ;
- Mettre en place une **gouvernance partagée** à toutes les étapes du projet ;
- **Activer plusieurs relais** (relais de proximité notamment) et **plusieurs formes de médiation** ; favoriser les échanges de pratiques ;
- Accepter de **participer à la démarche d'évaluation** engagée par la Fondation.

## L'appel à projets n'est pas destiné à soutenir :

- Les créations *ex nihilo*, **sans lien solide avec un territoire** et ses habitants, d'un spectacle, d'une œuvre ;
- Les démarches de médiation qui **visent uniquement l'accès à l'offre culturelle** ;
- Les projets qui **se résument à l'organisation d'un événement** ;
- Les projets qui **ne sont pas co-portés par au moins deux structures partenaires**, relevant de **deux catégories de structures distinctes** (structure culturelle et structure sociale, association et collectivité locale...).
- Les projets qui se déroulent **uniquement en lien avec un public scolaire** ;
- Les projets qui se déploient **dans ou à proximité immédiate des grands centres urbains** ;
- Les demandes de subvention représentant **plus de 67% du budget global du projet**

## MODALITES DE SELECTION ET CALENDRIER

<p><b>Du 4 juin au 10 septembre 2024</b></p>	<p>Ouverture de l'appel à projets et dépôt des projets. Selon l'état d'avancement, les porteurs de projet déposeront une demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit pour un projet en phase de « maturation »,</li> <li>- soit pour un projet en phase de « déploiement »</li> </ul>
<p><b>De mi-septembre à mi-novembre 2024</b></p>	<p>Pré-sélection des dossiers déposés par un comité de personnes qualifiées. Puis instruction approfondie des dossiers shortlistés par l'équipe compétente.</p>
<p><b>10 décembre 2024</b></p>	<p>Jury et sélection finale.</p> <p>Les projets seront soutenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit pour une phase de « maturation »,</li> <li>- soit pour une phase de « déploiement », pour une réalisation prête à être engagée.</li> </ul>
<p><b>Février 2025</b></p>	<p>Séminaire d'accueil des porteurs de projets lauréats</p>

Les résultats de cet appel à projets seront communiqués début janvier 2025.

## SEMINAIRES ET FORMATIONS

Tous les porteurs des projets qui seront sélectionnés par le Jury s'engagent à participer au séminaire d'accueil qui sera organisé en février 2025, ainsi qu'aux formations qui pourront leur être proposées, notamment en matière de gestion coopérative de projets.

Les porteurs de projets retenus pour la phase de « maturation » s'engagent à suivre le dispositif d'accompagnement qui se déploiera sur 6 mois en vue de consolider leur projet.

---

## DEPOT DES DOSSIERS

- **Etape 1 :** Vérifiez que votre projet répond bien aux critères de l'appel à projet
- **Etape 2 :** Lisez attentivement la [Procédure d'attribution et de suivi des financements](#)
- **Etape 3 :** Créez ou activez votre compte sur le site de dépôt de dossier de la Fondation <https://projets.fondationcarasso.org/fr/>
- **Etape 4 :** Complétez votre dossier en ligne

Après une présélection destinée à retenir les projets qui répondent au mieux aux critères de cet appel à projet, les dossiers retenus font l'objet d'une instruction qui permet d'établir un diagnostic sur les forces et faiblesses du porteur de projet ainsi que du montage du projet. La sélection des projets qui seront soutenus est effectuée par un jury d'experts, qui s'appuient sur le dossier de demande de financement, le rapport de l'instructeur et leur expertise sur le sujet pour évaluer les projets. La décision finale est validée par le Conseil d'administration de la Fondation.

---

## CONTACT

Adressez un mail à [Contact\\_Programmes@fondationcarasso.org](mailto:Contact_Programmes@fondationcarasso.org) portant en objet « AAP Médiations et Démocratie Culturelle - titre de votre projet ».